

SOUS-PREFECTURE DE DRAGUIGNAN
Bureau de l'Ingénierie Territoriale

Draguignan, le 8 novembre 2018

Monsieur le sous-préfet de Draguignan

à

Liste *des destinataires in fine*

Objet : CSS STOGAZ La Motte

Je vous confirme que se tiendra une Commission de Suivi de Site de STOGAZ implanté sur la commune de La Motte le :

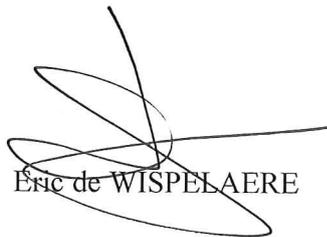
Jeudi 22 novembre 2018 à 15 h 00
à la Mairie de La Motte - Salle du Conseil Municipal
8 Place Georges Clemenceau 83920 La Motte

Ordre du jour:

1. Quorum
2. Election du bureau
3. Modification du règlement intérieur et vote
4. Approbation du compte rendu de la dernière CSS du 28 Mai 2015
5. Instruction gouvernementale du 6 Novembre 2017 relative à la mise à disposition et à la communication d'informations potentiellement sensibles (DREAL)
6. Bilan annuel des activités du site depuis dernière réunion (STOGAZ)
7. Bilan de l'inspection des installations classées depuis dernière réunion (DREAL)
8. Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir y assister ou de vous faire représenter, et de bien vouloir confirmer votre présence à l'adresse suivante: fabienneflorentino@cypres.org

Le sous-préfet de Draguignan



Eric de WISPELAERE

Pièces jointes :

- Mandat
- Projet Règlement Intérieur
- Arrêtés Préfectoraux de la CSS du 09/12/2014 + 16/10/2018

LISTE DES DESTINATAIRES

Liste des destinataires : membres titulaires

Arrêtés préfectoraux du 09 Décembre 2014 et 16 Octobre 2018

Collège Administrations

- | | |
|--|---|
| ✓ Sous-Préfecture de Draguignan / Président | Monsieur le Sous-Préfet ou son représentant |
| ✓ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Var | Monsieur le chef de l'UT Var ou son représentant |
| ✓ Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Var | Monsieur le Délégué territorial ou son représentant |
| ✓ Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Var | Monsieur le Directeur ou son représentant |
| ✓ Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var | Monsieur le Directeur ou son représentant |

Collège des élus des collectivités territoriales

- | | |
|-------------------------------|---------------------------|
| ✓ Commune de La Motte | Madame Valéry MARCY |
| ✓ Commune des Arcs-sur-Argens | Monsieur Christophe FAURE |

Collèges exploitants des installations classées

- | | |
|----------|------------------------|
| ✓ STOGAZ | Monsieur Yanis SIAMER |
| | Monsieur Loïc THEBAULT |

Collèges riverains des installations classées

- | | |
|--|--------------------------|
| ✓ Association Varoise pour la Sauvegarde de l'Agriculture, de la Nature et de l'Environnement (AVSANE) | Monsieur Jean-Paul FORET |
| ✓ Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FFPPMA) | Monsieur Daniel BASTIDE |

Collège Salariés des installations classées

- | | |
|----------|-----------------------|
| ✓ STOGAZ | Monsieur Djedid YAALA |
|----------|-----------------------|

Secrétaire

- | | |
|----------|---|
| ✓ CYPRÈS | Monsieur le Directeur ou son représentant |
|----------|---|

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur de la Commission de Suivi de Site de l'établissement STOGAZ de la Commune de La Motte

- *Lorsqu'il n'est pas suppléé, un membre de la commission peut donner mandat à un autre membre*
- *Nul ne peut détenir plus d'un mandat*
- *Le mandat est obligatoirement remis au secrétariat ou au président au plus tard en début de séance*

Je soussigné(e)

représentant de

du collège.....

donne pouvoir à

représentant de

du collège

à l'effet:

ⓐ de me représenter et de voter à

la Commission de Suivi de Site de STOGAZ - Commune de La Motte
Jeudi 22 Novembre 2018 à 15 h 00
à la Mairie de La Motte - Salle du Conseil Municipal
8 Place Georges Clemenceau 83920 La Motte

Fait le :

Signature :